

28^{ème} SKIOPEN - COQ D'OR

Alpe d'Huez, du mercredi 26 au samedi 29 mars 2025

R E G L E M E N T

Epreuve Nationale conçue et organisée conjointement par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et la Fédération Française de Ski, avec les Ecoles du Ski Français et les Club Fédéraux

BUTS :

- * Offrir des possibilités de confrontation pour l'ensemble des jeunes skieurs issus des Club F.F.S. et des E.S.F.
- * Mettre en place un système F.F.S./E.S.F. pour brasser, détecter et regrouper dans des finales nationales les meilleurs éléments.
- * Classer l'ensemble de ces coureurs.

PRINCIPE DE L'EPREUVE

a) U 12 filles et garçons, né(e)s en 2013 et 2014

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant et un national skiercross chronométré avec un seul classement combiné

quatrième jour :

- Epreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

b) U 14 filles et garçons, né(e)s en 2011 et 2012

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)
- National skiercross pour ceux qui ont accès directement aux phases finales.

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant en deux manches

quatrième jour :

- une épreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

CLASSEMENT :

a) U 12 filles et garçons :

Pour ces 2 catégories, il sera établi un classement individuel sur le classement combiné.

b) U 14 filles et garçons :

Pour ces 2 catégories, il sera établi deux classements individuels :

- sur le total des 2 manches du slalom géant
- sur l'épreuve du « national skiercross »

c) Classement « Etoile d'Or » et « filière ESF »

Il sera établi un classement individuel par catégorie des enfants qualifiés à la finale du Skiopen Coq d'Or:

TIRAGE AU SORT

- L'ordre de départ pour les épreuves de slalom géant se fera par un tirage au sort à la mêlée avec inversion totale pour la 2ème manche.
- L'ordre de départ pour le national skiercross se fera par un tirage au sort à la mêlée.

Le national skiercross pour les U 12 filles et garçons est considéré comme une manche de slalom géant

REGLEMENT GENERAL

L'utilisation des farts fluorés (HF LF) ainsi que de certaines cires fluorées contenant du C8/PFOA est interdite.

L'application sur le terrain de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit.

Toute infraction constatée par la commission technique, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (disqualification, exclusion).

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE

Art. 1 : Participeront au slalom parallèle :

U 14 filles et garçons, né(e)s en 2011 et 2012 – 32 personnes maximum

- les 8 premier(e)s de la 1ère manche,
- les 8 premier(e)s de la 2^{ème} manche (hormis les 8 qualifiés de la 1^{ère} manche) et
- les 16 premiers au total des deux manches (hormis les 16 qualifiés de la 1^{ère} et 2^{ème} manche)

U 12 filles et garçons, né(e)s en 2013 et 2014 – 32 personnes maximum

- les 8 premier(e)s du slalom géant,
- les 8 premier(e)s du « national Skiercross » (hormis les 8 qualifiés du slalom géant)
- les 16 premiers au total des deux épreuves (slalom géant + national skiercross) hormis les 16 qualifiés du géant et du « national skiercross »

S'il s'avère que les derniers concurrents d'une manche sont ex-aequo, le nombre de qualifiés au total des deux manches sera réduit afin que le nombre de compétiteurs qui prennent le départ du slalom parallèle soit de 32 compétiteurs maximum par catégories.

S'il s'avère que les derniers concurrents au total des deux manches sont ex-aequo, ceux-ci effectueront un pré-tour (1/32 de finales) pour se départager.

Art 2 : Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR

Art 3 bis : Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité déterminée par le jury de compétition.

Art 4 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent perd la manche. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 5 : Si un concurrent gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, celui-ci perd la manche.

Art 6 : Tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera déclaré perdant.

Art 7 : Toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 8 : Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de géant et parcours technique.

Attribution des dossards :

tableau final

- le 1er de la 1ère manche portera le dossard 1, le 2^{ème} le dossard 3, etc... (le 8^{ème} : dossard n° 15)
- le 1er de la 2ème manche portera le dossard 2, le 2^{ème} le dossard 4, etc (le 8^{ème} : dossard n° 16)
- le 1er au total des deux manches portera le n° 17, etc (le 16^{ème} : dossard n° 32)

Si deux concurrents sont ex-aequo à la manche, le plus petit dossard sera attribué à celui qui sera parti le plus tardivement dans la manche (1^{ère} manche = dossard le plus élevé, 2^{ème} manche = dossard le moins élevé)

Si deux concurrents sont ex-aequo au total des deux manches, le plus petit dossard sera attribué au concurrent qui aura : 1°) effectué le meilleur temps total lors des qualifications, 2°) effectué le meilleur temps total lors des pré-qualifications, 3°) le meilleur classement ski Open.

Art 9 : Calcul de la pénalité

Elle sera déterminée en comité de course par le jury de compétition.

TITRE I

CONDITIONS DE PARTICIPATION (Communes aux Filières ESF et FFS)

Les jeunes skieurs qui souhaitent participer au 28^{ème} SKIOPEN COQ D'OR devront impérativement **figurer au classement SKIOPEN au 09 mars 2025.**

Il est recommandé de souscrire une licence clubESF ou FFS .

Celle-ci devra bien entendu être en cours de validité.

Le port du casque est obligatoire.

Le port de la dorsale est obligatoire.

A – INSCRIPTIONS

La Commission Technique du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.) publiera la liste des sélectionnés sur le site www.esf.net. Un courrier électronique leur sera adressé simultanément. Les intéressés devront impérativement confirmer leur participation sur ce même site.

B - ACCES AUX PRE-QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux pré-qualifications seront définies le 11 mars 2025.

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SNMSF,.

C - ACCES AUX QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux qualifications seront définies le 11 mars 2025.

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SNMSF.

D - NATURE DE L'EPREUVE POUR LES PRE-QUALIFICATIONS ET QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Il s'agit d'un slalom géant. Les qualifiés de la 1ère manche ne participeront pas à la 2ème manche.

TITRE II

CONDITIONS PARTICULIERES

I - Filière F.F.S.

- Les qualifications sont effectuées le cadre des quotas de participation attribués à chaque comité de ski représentant la Fédération sur leur territoire respectif. Le mode de qualification pour les épreuves du SKIOPEN COQ D'OR est placé sous la responsabilité de la Commission Alpine Régionale.
Elle devra transmettre la liste des participants à la commission technique du SNMSF au plus tard le 10 mars 2025. Les coureurs qualifiés par les comités accèdent directement aux phases finales des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR.
- Les non-qualifiés pourront cependant participer aux épreuves de pré-qualification ou de qualification conformément aux conditions de participation définies dans le TITRE I (figurer au classement SKI OPEN 2025)

II - Filière E.S.F.

LES EPREUVES DE L'ETOILE D'OR ET DE L'ESF SKI TOUR donnent accès directement aux phases finales du SKIOPEN COQ D'OR aux meilleur(e)s U12 et U14 filles et garçons retenu(e)s selon les critères définis dans le cadre du règlement de l'Etoile d'Or et de l'ESF Ski Tour.

Le quota des qualifié(e)s sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.